

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 20 JUI 2020 TENU PAR VISIO-CONFERENCE

Membres élus présents (18)

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Nelly DEVILLE, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Sylvie MARCHESIN, Pierrick MERINO, Daniel POEDRAS (14h à 18h), Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH (9h à 13h).

Membres excusés et pouvoirs (3)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale adjointe), pouvoir à Mathieu LEMERCIER
Agnès EUDIER, pouvoir à Sylvie MARCHESIN,
le matin Daniel POEDRAS, pouvoir à Joël POULAIN.

Membre absent (1) : Laurent LAINE

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Assiste le matin : Nathalie MATTON, responsable administrative.

Président de séance : Michel EDIAR, secrétaire de séance : Joël POULAIN

Début de la réunion à 9h10, quorum atteint de 20 voix/21

Introduction

Le Président ouvre la séance et remercie les présents. Il tient à remercier les membres du Bureau directeur pour les multiples réunions effectuées depuis le début de la pandémie Covid 19, ainsi que les membres du groupe de travail sur la reprise de l'activité dont l'engagement a permis une diffusion très rapide des préconisations de reprise de l'activité. Il fait part d'un nombre de licenciés en baisse très probablement du fait de l'arrêt de l'activité des clubs : 558 licenciés de moins au 31 mai (7768 comparé à 8326 soit un peu moins de 7% de baisse par rapport à 2019). Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

1. Approbation du compte-rendu du CD du 1^{er} février 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des votes électroniques ayant eu lieu depuis le dernier CD

Du fait de l'annulation de la réunion du Comité directeur de Mars, plusieurs points ont fait l'objet d'un vote électronique qu'il est nécessaire de confirmer.

- Calendrier pédestre national 2021 : adopté par 15 voix pour
- Manifestation de CO à VTT (CF LD et sprint 2021) : adopté par 15 voix pour et 4 abstentions
- Décalage des rotations d'1 an : adopté par 13 voix pour
- 3 jours de Pâques 2021 : attribués à ADOC (12 voix) contre 4 voix (COC).

L'ensemble de ces votes est confirmé.

Valérie BERGER-CAPBERN fait remarquer que la pratique de ces votes sans discussion en face à face n'est pas évidente. Le Secrétaire général l'admet mais fait remarquer qu'au moment où ils ont eu lieu notre expérience des outils numériques de visioconférence était encore limitée.

3. Point sur la reprise d'activité

Le Secrétaire général informe le Comité directeur de l'avancement du processus de reprise de nos activités sportives. Il remercie le groupe de travail animé par le médecin fédéral qui a dû jongler entre les annonces du Président de la République ou du Premier Ministre, les décrets d'application et les instructions ministérielles. Par exemple, concernant la reprise des compétitions nous ne disposions pendant longtemps que d'une information donnée dans un communiqué de presse du Ministère des Sports du 30 avril qui indiquait « qu'à ce stade aucune compétition sportive ne pourrait avoir lieu avant le mois d'août, y compris à huis clos. ». Au fur et à mesure des annonces nous avons annulé nos compétitions. Jusqu'au début de phase suivante.



Le 2 juin, sans information nouvelle concernant la phase 2 de la sortie de confinement hormis la levée de la limite de déplacement à 100 km nous avons adapté nos recommandations sanitaires et annulé toutes les compétitions jusqu'au 22 juin. Nous avons diffusé à l'ensemble de nos clubs ces nouvelles préconisations dès le 4 juin. Suite à la réception des instructions ministérielles concernant la phase 2 de la sortie de confinement le 10 juin (soit plus de 8 jours après le début de cette phase), nous avons constaté que la reprise des compétitions dans le respect des gestes barrières et d'une limitation à 10 personnes simultanément au même lieu était possible. Nous avons transmis immédiatement cette instruction aux organisateurs d'OOCup pour leur permettre de faire avancer leur demande de dossier d'organisation auprès de la Préfecture de l'Ain tout en décidant de ne pas modifier immédiatement nos préconisations sanitaires.

Dès le 17 juin, nous avons souhaité anticiper la phase 3 et avons communiqué à tous les clubs la possibilité de reprise des compétitions. Aucune nouvelle instruction ministérielle n'a été publiée à ce jour concernant cette nouvelle période.

Nos salariés ont repris le travail au siège début juin après mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques et avec un décalage d'une demi-heure des horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun.

En réponse à une question de Joël POULAIN, le Secrétaire général indique que les organisateurs d'OOCup ont informé la veille la FFCO de la tenue de cet événement du 11 au 15 Août ce qui correspond aux dates de repli annoncées avec des entraînements sur les cartes d'OOCup 2018 fin juillet durant la période initialement prévue.

Le Secrétaire général fait part au Comité directeur de la nécessité de prendre position sur deux points liés à la suspension de nos activités compétitives depuis le 17 mars dernier :

- **Annulation des Coupes de France 2020** : du fait de l'annulation de la quasi-totalité des courses nationales à l'exception en CO pédestre d'une nationale en août et du championnat de France de sprint, le Bureau directeur propose l'annulation des coupes de France pour 2020. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- **Classement national (CN)** : Le Bureau directeur a mis en place lors de sa réunion du 19 mai un groupe de travail chargé d'examiner les conséquences de l'arrêt des compétitions sur une période relativement longue. Ce groupe de travail a proposé de geler le CN sur une période s'étalant du 15 mars à la reprise des courses inscrites au CN. Thierry VERMEERSCH qui animait ce groupe indique que la durée de la période pouvait ne pas correspondre exactement à la période d'arrêt des compétitions, le calcul du CN étant peu sensible sur une période de 15 jours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Courrier reçu du club de Colmar relatif à l'organisation des 3 Jours de Pâques 2021

Le Président informe le Comité directeur de la réception d'un courrier en recommandé de la part du CO Colmar en date du 27 mai. Dans ce courrier, le club demande au Comité directeur de revoir la décision de réattribuer les 3 Jours de Pâques 2021 à l'ADOC, décision qui leur a été notifiée par mail du Secrétaire général le 20 mai.

Le courrier fait état de la signature en bonne et due forme de la convention d'organisation de cette manifestation entre le CO Colmar et la FFCO et du fait que le Règlement des compétitions ne prévoit pas la possibilité d'un report systématique des compétitions en cas d'annulation pour contrainte administrative. Le courrier demandant une réponse sous 15 jours, Le Président les a informés que le sujet ne pourrait pas être traité avant la réunion de Comité directeur de ce jour.

Il ressort de la discussion que plusieurs membres du Comité directeur se sont entretenus sur ce sujet avec la Présidente du CO Colmar depuis la décision du Comité directeur. Elle a toujours fait part d'un esprit constructif, qui ne se reflète pas dans ce courrier.

Le Secrétaire général indique que le courriel informant le club de la décision mentionnait que la FFCO restait ouverte à un report de la compétition en 2022. Le courrier reçu ne fait pas état de difficultés rencontrées par le club dans le cas d'un report mais ne mentionne que des éléments de nature juridique, dont la solidité pourrait être contesté au regard de la force majeure que constituait la décision du gouvernement d'annuler toutes les manifestations sportives dans la période concernée. Sylvie MARCHESIN précise qu'elle a indiqué à la Présidente du CO Colmar que la FFCO aiderait le club dans ses démarches pour 2022. Le Secrétaire général rappelle qu'il est intervenu auprès du Secrétaire général du CNOSF pour inclure l'ONF dans la liste des administrations pour lesquels le CNOSF voulait obtenir un report systématique des décisions nécessaires à l'organisation des manifestations sportives. Le Président indique également que le CNOSF a entrepris des démarches auprès du législateur pour que les décisions prises par les fédérations concernant le calendrier des compétitions dans le contexte lié au confinement ne puissent pas être contestées juridiquement par les clubs.



Après discussions, le Comité directeur confirme la décision d'attribution des 3 Jours de Pâques à l'ADOC et de proposer au CO Colmar un support à la fois sur le plan technique, administratif et financier dans le cadre d'un report en 2022.

Le Secrétaire Général en informera le club.

5. Calendriers pédestre 2021 et 2022, CO à VTT et CO à ski 2021

Benjamin CLEMENT-AGONI et Sylvie MARCHESIN proposent au Comité directeur un vote par bloc :

CO Pédestre 2021

- Championnat de France de nuit, de sprint et CNE (4504CE) : avis favorable du DN, la candidature est acceptée.
- Normandie O'Tour (septembre, report d'une candidature déjà expertisée) et Paris Orienteering City Race (1^{er} et 2 mai 2021). Nous nous étions interrogés lors d'un précédent Comité directeur sur le groupe auquel ces compétitions devaient être rattachées. D'un côté l'organisation de ces courses urbaines figurait parmi les axes de développement que nous avons identifié dans le projet fédéral, de l'autre elles nous posaient des problèmes en termes d'échelle et de spécification et de formation des traceurs. Il semble impossible de faire encore attendre les organisateurs. Il est donc proposé de reporter la réflexion à 2022 et de valider leurs candidatures dans le groupe national.

Cette proposition est adoptée.

L'adoption définitive de la candidature du Paris Orienteering City race reste toutefois suspendue à un retour positif d'expertise.

- Vote des WRE :
 - 3 WRE sont proposés sur les 2 courses de la nationale SW des 17 et 18 avril auxquels sera rajouté un sprint
 - 1 WRE sur le championnat de France MD (si l'organisateur confirme l'inscription)
 - 1 WRE sur la Longue distance de la Nationale SE en juillet
 - 1 WRE sur le championnat de France de sprint

Cette proposition est adoptée avec : 0 voix contre, 1 abstention

CO à VTT 2021

L'AS Samoisi et le CO Buhl et Florival (COBF) ne sont pas arrivés à s'entendre sur les dates de leurs manifestations positionnées toutes deux sur le weekend de Pentecôte mais la sous-commission CO à VTT a donné un avis favorable à l'AS Samoisi, en indiquant que cet événement sur lequel sont prévues deux WRE s'inscrivait dans le programme de préparation pour les championnats du Monde. La sous-commission a proposé d'autres dates pour les CF au COBF.

Yves BOEHM (membre du COBF) justifie la demande du club de se positionner sur ce seul weekend de 3 jours de mai par la volonté de compléter les championnats de France par des régionales « sprint » à la fois pour équilibrer son budget et former des traceurs régionaux. Le club fera un choix (report sur autre date ou annulation) lors de son CD du 01/07/2020.

Le calendrier CO à VTT avec attribution du weekend de Pentecôte à l'AS Samoisi est soumis au vote.

Vote : Yves BOEHM, Michel EDIAR et Dominique ETIENNE ne participent au vote étant impliqué dans certaines organisations. Il est adopté par 15 voix pour, YB, DE et ME ne prennent pas part, 0 contre, 2 abstentions

CO à ski 2021

2 dossiers au départ sur les mêmes formats mais le problème a été résolu : O'Jura (Prémanon) organiserait le Championnat de France de sprint le vendredi soir 15 janvier (de nuit), le Championnat de France de Moyenne distance le samedi 16 janvier, plus une course (LD en poursuite le dimanche). Le week-end rentrerait dans le cadre d'évènement franco-suisse. Jean-Philippe STEFANINI suggère l'inscription d'une de ces courses au WRE de façon à élargir encore plus la participation des skieurs étrangers. Valence Sport Orientation organiserait les Championnats de France de Longue Distance et Mass Start les 6 et 7 février.

Le calendrier CO à ski 2021 est adopté à l'unanimité.

La question relative à positionner un WRE sur une des courses sera transmise à la sous-commission et à l'organisateur.

CO en raid 2021

2 raids ont déposé une candidature : O'Bivwak (report de l'évènement prévu en 2020) et le raid de la Blanche.

Le Raid Azur n'aura pas lieu en 2021.

Le calendrier des Raids d'Orientation est adopté à l'unanimité.



CO Pédestre 2022

Ont été reçus les candidatures suivantes :

- Nationale Sud-Est des 30 avril et 1^{er} mai : La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes a envoyé deux dossiers, l'un du CD07 et l'autre du CD26, mais a exprimé sa préférence pour le dossier du CD07 pour lequel il y a un problème : l'expert dit de la structure n'appartenant pas à cette structure. Il est donc proposé de désigner un Délégué national pour expertiser les 2 dossiers. Le vote est donc reporté au Comité directeur du 3 octobre, en attente de retour d'expertise.
- Championnats de France de Relais-sprint, de Moyenne Distance et CFC du 26 au 29 mai par le CD19 (il s'agit d'un report de 2020), le dossier nécessitera une nouvelle expertise.
- Nationale Sud-Ouest des 11 et 12 juin, candidature du club 8607NA
- Championnat de France de Longue Distance et de Relais de catégorie les 27 et 28 août, candidature du club 1307PZ

Il faut noter que pour le moment nous n'avons pas de candidatures pour les événements nationaux suivants :

- Nationales Nord-Ouest - MD/LD des 30 avril et 1 mai
- Nationales Nord-Est - MD/LD des 11 et 12 juin
- Championnats de France de Sprint, Championnat de France de Nuit et CNE
- O'France

Le calendrier pédestre est soumis au vote.

Jean-Philippe STEFANINI ne participe pas au vote étant proche d'une des organisations.

Il est adopté par 18 voix pour, 1 abstention. Toutes les candidatures (hormis celles de la Nationale SE) sont retenues sous réserve d'expertise.

6. CR groupe de travail sur la répartition de la subvention ANS /clubs, CD et ligue (ML)

Mathieu LEMERCIER président du groupe de travail fait la synthèse du travail effectué à ce sujet.

Il souligne l'engagement important des membres du groupe de travail, chaque dossier nécessitant entre 1h et 1h30 de travail d'analyse et remercie Rémi GARDIN pour le travail de préparation et d'accompagnement ainsi que le secrétariat administratif qui a effectué le contrôle administratif de chaque dossier. L'instruction a été harmonisée en fonction des éléments figurant dans la note de cadrage.

Au total sur 113 dossiers reçus, 110 ont fait l'objet d'une instruction complète (les autres n'étaient pas recevables), 99 ont été subventionnés (10 ligues, 34 CD, 55 clubs) contre, 66 dossiers financés en 2019 (10 ligues + 29 CD + 27 clubs) ce qui correspond à une hausse globale de structures financées de 50 %, avec notamment un nombre de clubs aidés qui a doublé. Le budget disponible à répartir en 2020 n'était lui en augmentation que de 7 % (soit 16 040 €) par rapport à 2019.

Le financement des clubs dépasse 100 000 €, alors que le seuil minimal fixé par l'Agence était à 65 000 €. Il correspond à 42 % du montant global, contre 31 % pour les CD et 27 % pour les ligues.

Les montants ont été affectés à 63 % à des actions de l'axe 1, 26 % à des actions de l'axe 2 et 11 % des actions de l'axe 3. Le taux de subvention est de l'ordre de 49 % pour les demandes de l'axe 1, 43% pour l'axe 2 et 93 % pour l'axe 3 soit 49 % en moyenne.

Au final il dresse le constat suivant :

- Un nouveau dispositif lourd à gérer pour la fédération car impliquant beaucoup de personnes (8 bénévoles + 2 salariées + 1 CTS), avec une charge de travail élevée dans un laps de temps contraint.
- Une préparation en amont efficace mais très chronophage (note de cadrage détaillée et protocole méthodologique d'instruction). Toutefois, ce travail était nécessaire pour partir avec une grille d'analyse commune et partagée visant à avoir une cohérence nationale.
- Cette année, toutes les régions ont reçu un financement pour au minimum 1 structure affiliée. Ce point était un objectif issu de la volonté émise par les présidents de ligues lors du dernier séminaire. Après vérification, ce n'était plus le cas depuis au moins 2017 avec le CNDS.
- Les instructions des dossiers ont été bienveillantes pour cette première année. Toutefois, la qualité des dossiers présentés est parfois médiocre que ce soit dans la précision de la rédaction ou dans les éléments budgétaires. A l'époque du CNDS, beaucoup de dossiers que nous avons décidé de financer auraient été refusés...



- Un dispositif nouveau par la fédération pour lequel nous sommes partis un peu dans l'inconnu. Finalement, la commission a bien travaillé malgré l'implication de chacun dans d'autres missions fédérales ou locales. Les échanges ont été nombreux mais forcément nécessaires au regard de la nouveauté et de la complexité de ce dispositif. L'échéancier prévisionnel au niveau fédéral est respecté malgré des délais contraints, ce qui est une réelle satisfaction.
- Ce sujet « subventions PSF » devrait faire l'objet d'une séquence lors du prochain séminaire des présidents de ligues. Il est fondamental de garder cette dynamique (souhaitée par l'agence) et de renforcer le positionnement des ligues comme tête de réseau.

La phase de finalisation est en cours. Elle est gérée par Rémi GARDIN en lien avec l'ANS. L'ensemble des éléments ont été transmis à l'ANS, qui doit valider nos propositions. Dès cette validation obtenue, les ligues seront informées des subventions attribuées en leur sein (ligue, CD et clubs). Un envoi aux comités départementaux de ces informations (subventions du CD et de leurs clubs) est prévu selon les mêmes modalités. Quant aux clubs, ils recevront un message d'information via leur compte-asso.

La mise en paiement devrait intervenir cet été (sur ce point, la FFCO ne maîtrise pas les délais...)

Mathieu Lemerrier propose en outre de :

- Faire un bilan global et complet de cette première campagne de subvention et le diffuser aux structures ayant réalisé un dossier cette année.
- Solliciter les ligues pour avoir des remontées d'informations sur la perception de ce nouveau dispositif au niveau territorial (points forts/points faibles + propositions d'amélioration sur des points où la FFCO a la main).
- Envisager la campagne 2021 et notamment la gestion des retours et analyse des bilans des actions financées. Il anticipe une augmentation de la charge dans la mesure où le travail à effectuer sera doublé avec les bilans des attributions 2020. Cela lui semble difficile à gérer dans notre structuration actuelle, sachant que les bilans seront complexifiés du fait de la pandémie de COVID19 qui a empêché la réalisation de nombreuses actions. Il nous faut définir clairement la méthode de travail. Il note également que :
 - ceux qui ont instruit connaissent déjà les dossiers et sont sans doute les mieux placés pour analyser les bilans.
 - Qu'il est possible d'étaler un peu le travail dans la mesure où les demandes de subventions pour 2021 et les bilans 2020 peuvent être traités à des moments différents.

L'ANS nous a fait savoir que la FFCO est en tête des fédérations pour l'avancement des dossiers d'où une attribution plus rapide des subventions.

Le Président remercie la commission pour son excellent travail, positif pour l'avenir.

Après discussion, le Comité directeur retient la proposition de présenter le bilan complet de la démarche lors de la Conférence des Présidents de Ligue de novembre et suggère la mise en place d'une formation (dont le contenu pourrait être mutualisé entre les ligues) pour aider les clubs dans la constitution de leur dossier pour 2021.

Le Secrétaire Général informe le Comité directeur d'un courrier reçu de la part de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes nous faisant part de :

- leur interrogation concernant le choix de la période de demande de subvention, l'épidémie de COVID19 rendant plus difficile les interactions nécessaires à la préparation des dossiers ;
- leur déception de voir le travail de réflexion autour des projets territoriaux conduits en relation avec les CROS il y a quelques années complètement oublié ;
- leur préoccupation concernant la volonté de l'ANS de voir 50 % du budget affecté aux clubs, cette volonté leur apparaissant très dogmatique et ignorant les choix conduits au niveau territorial de mutualiser certaines actions au niveau des Comités départementaux et des ligues.

En réponse, le Bureau directeur l'a remercié pour cette analyse, lui a indiqué que la Fédération partage certaines des analyses et lui a indiqué que nous remonterons leur préoccupation lors de l'assemblée générale annuelle de l'ANS.

12h15 : Interruption du CD, départ de Thierry VERMEERSCH, pouvoir à Sandrine TAISSON pour l'après-midi.



7. AG annuelle 2020 et projet de report de l'AG électorale en mars 2021 (SG)

Le Secrétaire général soumet au Comité directeur la proposition de reporter à mars 2021 la prochaine assemblée générale électorale. En effet du fait de l'épidémie de COVID19, le Ministère des Sports a levé l'obligation pour les fédérations sportives de procéder au renouvellement des équipes dirigeantes avant le 31 décembre 2020. La seule obligation que nous avons est d'ordre statutaire : celle de ne pas prolonger au-delà de 4 ans le mandat de l'équipe actuelle. De ce fait il serait possible de procéder à l'élection de la future équipe lors de l'AG du 20 mars 2021. Cette proposition permettrait de nous donner le temps de préparer la prochaine olympiade en mobilisant une nouvelle équipe et en tenant une conférence des Présidents de ligue le lendemain de l'AG annuelle qui a été reportée en novembre 2020. Cette proposition a été soumise à l'ensemble des Présidents de ligue qui l'ont approuvée à l'unanimité. Elle permettrait également de rapprocher dans le temps la désignation des représentants des ligues à l'AG et l'élection de la nouvelle équipe fédérale.

Le Secrétaire général indique également que concernant le report de l'AG annuelle de mars 2020 à novembre 2020, nous sommes encore en attente de l'avis du tribunal judiciaire compétent.

Le Président précise qu'étant en position de conflit d'intérêt il ne participera pas au vote sur une décision qui prolongerait son mandat de 4 mois. La proposition de report de l'AG électorale est approuvée à l'unanimité des votants.

Dans l'optique de préparer la prochaine olympiade, le Président indique qu'il lui semble fondamental de trouver un animateur, coordinateur de la recherche et de la réflexion, il rappelle que n'étant pas candidat à un troisième mandat de Président il ne souhaite pas assurer ce rôle qu'il a tenu lors de la préparation des deux précédentes olympiades. Pierrick MERINO était partant pour une impulsion sur ce sujet. Au final un groupe de quatre personnes Valérie BERGER-CAPBERN, Vincent FREY, Pierrick MERINO et Jean-Philippe STEFANINI se portent volontaires pour travailler ensemble à mobiliser les gens dans les ligues et à animer le travail de réflexion nécessaire pour préparer la prochaine olympiade.

8. Honorabilité des éducateurs et des dirigeants

Le Secrétaire général fait part au Comité directeur de la volonté du Ministère des sports de donner les moyens aux fédérations sportives de contrôler le respect des articles L 212-1, L212-9 et L322 -1 du Code du Sport dès le 1^{er} janvier 2021. Ce contrôle se ferait via un traitement automatisé des données d'état civil des licenciés rentrant dans le cadre du périmètre définis par le Code du sport, à savoir en ce qui concerne l'article L212-9, les exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et pour le L322-1, les personnes amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. Ce fichier sera transmis par le Ministère des Sports au Ministère de la Justice qui interrogera le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS). La présence d'une personne dans le FIJAVIS sera remontée à la Fédération de façon à lui permettre de retirer à cette personne la possibilité d'être soit exploitant soit encadrant.

Pour permettre d'identifier les personnes concernées, les présidents de club devront fournir la liste de leurs encadrants et des responsables de leur club.

Un projet de manuel-guide a été envoyé mi-mai 2020 par le MJS/CNOSF et deux réunions sous l'égide du CNOSF avec le Ministère des sports auxquels il a participé ont permis de préciser le travail à faire.

Dans ce cadre, le Bureau directeur du 19 mai a décidé de nommer Nathalie MATTON comme notre référente sur ce sujet, sachant qu'elle informe le Secrétaire général dès que les sujets abordés relèvent de décisions politiques.

Le Bureau directeur du 20 juin a acté la nécessité de modifier notre règlement intérieur et notre règlement disciplinaire pour intégrer les nouvelles obligations de recueil des états civils complets des licenciés concernés et pour prévoir la possibilité de prononcer l'interdiction d'assurer ces fonctions en cas de retour positif de l'interrogation FIJAVIS.

Le bulletin d'adhésion devra également être modifié pour recueillir pour les licenciés concernés leurs informations complètes d'état civil. Le nouveau bulletin d'adhésion doit être prêt au 01/09/2020.

Les modifications du règlement intérieur seront soumises à l'Assemblée générale de novembre après approbation par le Comité directeur et les modifications du règlement disciplinaire devront être approuvées par le Comité directeur.

Tout ce travail devra être fait cet été pour validation avant le 1^{er} Septembre (début de prise des nouvelles licences).

13h55 : départ de Nathalie MATTON



9. Point financier : Mise à jour du budget prévisionnel 2020

Le Trésorier présente une actualisation du budget prévisionnel 2020. Ce travail a été mené en commun entre le DTN et le trésorier en ce qui concerne le haut niveau. Il repose sur des hypothèses de baisse :

- De certaines charges (1 seule AG contre 2 prévues initialement, frais de réunion)
- Des frais d'expertises ;
- Des recettes liées aux licences de 10% et aux titres de participation de l'ordre de 33 % ;
- Des redevances fédérales liées aux manifestations fédérales.

Au final le budget 2020 devrait se traduire par une perte de l'ordre de 80 000 €.

Le président fait remarquer qu'en ce qui concerne les frais de personnel le poste ouvert du chargé de communication, non pourvu cette année, laisse une petite marge de manœuvre.

Pour le haut niveau le DTN indique que la révision prend en compte les compétitions déjà annulées sachant que nous sommes encore en attente de décision concernant les EYOC et JWOC. Les frais de déplacement ont été un peu surestimés à la hausse du fait des contraintes sanitaires sur les transports en groupe.

L'ANS a annoncé que si les actions ne peuvent pas être menées en 2020, cela se traduira par la transformation de la partie de subvention non dépensée, en équivalent de fonds dédiés reporté sur l'année suivante. Au regard de la situation économique, il faut s'attendre à une baisse probable des subventions pour 2021.

En conclusion, le Trésorier considère que du fait de la situation saine de notre trésorerie nous sommes à même de faire face à ce déficit. En complément le Président indique que des échanges au sein du CNOSF, il ressort que la crise économique sans précédent actuelle a placé de nombreux clubs et structures en détresse. Plusieurs fédérations ont amplifié leur déficit par des emprunts, pour venir en aide à certains de leurs clubs, car les situations sont plus dramatiques dans d'autres fédérations. Le trésorier fait remarquer que nous sommes aussi plus solides car nous avons peu de salariés dans nos structures.

A ce propos le Secrétaire général indique que la Fédération a choisi de ne pas faire mettre son personnel en chômage partiel. Nous en avons besoin en début de période de confinement pour le travail d'analyse administratif des dossiers de subvention. Il a ensuite assuré la communication vers les clubs des préconisations sanitaires. Par contre nous lui avons demandé de solder leurs congés payés résiduels avant le 1^{er} juin. En télétravail du 17 mars au 2 juin, les salariés du siège ont repris le travail au siège à cette date après révision du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et mise en place de procédures particulières concernant le respect des gestes barrières. Leurs horaires ont été décalés de 30 minutes pour leur éviter les heures de pointe dans les transports en commun.

10. Conflit Sevanova

Le Secrétaire général fait le point sur l'avancement du litige avec SEVANOVA concernant le développement de notre nouveau site internet.

En janvier 2020 nous avons été informés du souhait de SEVANOVA de saisir le médiateur des entreprises pour rechercher un compromis. Nous avons accepté cette proposition, la démarche étant gratuite et n'obérait pas à la possibilité de poursuivre en contentieux si aucun accord n'était trouvé. La réunion de médiation a eu lieu le 19 février à Paris. Côté FFCO nous étions 3 (Sandrine TAISSON, Michel EDIAR et Jean-Philippe STEFANINI), côté SEVANOVA M. BERTHIER le dirigeant était présent. Au cours de cette réunion nous avons pu rappeler le contexte général de notre demande et réaffirmer le fait que selon nous tous les éléments permettant à SEVANOVA de comprendre notre besoin figuraient soit dans le cahier des charges soit dans les divers règlements en ligne sur notre site soit étaient accessibles dès la signature du contrat car déjà implantés dans le site internet. Surpris par le fait que nous n'ayons pas déjà confié le développement du site à une autre société, M. BERTHIER avait proposé que nous documentions précisément cette affirmation en analysant point à point les éléments du cahier des charges qu'il considérait comme imprécis et que sur la base de ce retour il nous ferait parvenir une nouvelle proposition.

Début mars après approbation de la démarche par le Bureau directeur nous avons transmis à SEVANOVA notre analyse qui n'identifiait qu'un point imprécis sur les 59 listés par SEVANOVA.

Mi-mars SEVANOVA revenait vers nous avec une nouvelle proposition qui en fait ne faisait que détailler le montant estimé pour réaliser l'outil métier pour arriver au chiffre de 144 200 €, montant qui nous avait déjà été communiqué en mars 2019 et nous faisait part d'une remise commerciale de 50 % élément qui figurait déjà dans leur courrier du 9 août 2019. Cette proposition comprenait également une liste de référence où figurait la Fédération Française de Cyclisme. Interrogé celle-ci nous indiquait que contrairement aux affirmations de SEVANOVA, leur prestation ne concernait pas l'intégralité du site mais uniquement le site vitrine, le site métier ayant été développé en interne.

Après analyse par le Bureau directeur du 26 mars nous sommes revenus vers SEVANOVA début avril pour rejeter cette proposition qui n'avait rien de nouveau, s'étonner qu'il n'est nullement pris en considération le travail d'analyse des écarts que nous lui avons fait parvenir et lui rappeler qu'il n'avait jamais donné de réponse à notre offre de régler 70 % de la phase de conception du lot 1 et 100 % de la phase de conception du lot 2 soit un total de 10 420 € HT. Il n'est revenu vers nous que le 4 mai prétextant être occupé à sauver son entreprise et rejetant notre proposition.

Le Bureau directeur du 19 mai a confirmé qu'au vu des réponses de SEVANOVA il était temps de mettre fin à la médiation et de voir ce litige tranché judiciairement. Nous avons donc repris contact avec notre avocat pour obtenir un devis sur cette opération. Le devis s'élève à 15 000 € pour 2 jeux de conclusion hors frais liés à une expertise éventuelle qui conduirait à un surcout de 4 500 €.

Le Bureau directeur du 19 juin a souhaité qu'un bilan des frais d'avocat déjà engagés soit fait. Ils s'élèvent à ce jour à 6 960 euros dont 2 100 euros non encore facturés correspondant à 1 680 euros pour la phase d'analyse préliminaire, 1 080 euros pour l'analyse de la réponse de SEVANOVA et la préparation de la réponse et 4 200 euros pour l'accompagnement dans la phase transactionnelle auquel s'ajoute une commission de succès de 15 % de la différence entre le montant réclamé par SEVANOVA et le montant final de la transaction. Pour mémoire la dernière proposition de SEVANOVA était de conserver 69 260 € sur les 78 860 € déjà versés par la FFCO.

14h40 : arrivée de Daniel POEDRAS.

Un débat s'engage au sein du Comité directeur sur l'intérêt de tenter une dernière proposition de médiation.

Le Secrétaire général évoque la possibilité de régler 100 % de la phase de conception du lot 1 et 100 % du lot 2 (le site vitrine sous WordPress que nous pourrions réutiliser). Cela reviendrait à payer à SEVANOVA environ 38 000 € pour un site vitrine et une commission de l'ordre de 5 450 euros à notre avocat.

Après discussion, le sentiment général est que SEVANOVA cherche essentiellement à faire trainer l'affaire et que le montant demandé par l'avocat pour aller au contentieux ne met pas en danger la survie de la FFCO.

La proposition d'aller en justice sans trainer dans le cadre de la proposition tarifaire de notre avocat est donc mise au vote. Elle est adoptée par 19 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

15h : départ de Vincent FREY (pouvoir à Michel EDIAR)

11. Formation cartographique

Le Directeur Technique National présente au Comité directeur l'avancement du travail mené avec le responsable de la commission Equipements Sportifs et avec celui de la commission Formation sur la mise en place de ces formations.

Le contenu de la Formation Cartographie de Proximité a été validé. Cette formation non diplômante est centrée sur la spécification ISSprOM. Un appel à candidatures pour recruter des formateurs devrait être adressé prochainement aux différentes ligues, ainsi qu'aux membres associés. Cette formation de formateurs sera assurée par Franz MAREIGNER.

Pour la formation CQP Cartographe de course d'orientation (durée 4 semaines), ce contenu devrait être complété avec des éléments relatifs aux autres spécifications cartographiques (ISOM 2017, ISMTBOM, ISSkiOM), aux relevés terrain en forêt, à l'utilisation de données numériques plus avancées comme celles produites par LIDAR d'ici la fin de l'été. Cela nous donnera la possibilité d'organiser une première session de la formation CQP Cartographe de course d'orientation dès l'automne. Le DTN fera le point avec le CREPS de Vichy pour définir les modalités pratiques avant de lancer un appel à candidatures.

12. Appel d'offre formateurs CQP animateur CO Prémanon

Le Directeur Technique National rappelle qu'une session de formation à ce diplôme a été mise en place pour les personnes déjà diplômées Accompagnateur Moyenne Montagne ou Diplômé d'Etat de Ski Nordique. Elle aura lieu sur deux semaines à Prémanon courant septembre. Elle présente au Comité directeur les quatre candidats à l'animation de cette formation : Franck DECHAVANNE, Bruno MARCHEGAY, Bruno MOLLARET, Olivier THOMAS.

En réponse à une question sur les niveaux de compétence, elle indique qu'après discussion avec le responsable de la commission Formation ils ont été jugés tous compétents pour cette formation. Trois d'entre eux ont déjà assumés des fonctions de formateurs lors de session précédente et le quatrième présente l'avantage d'être lui-même accompagnateur en moyenne montagne.

Elle indique qu'en fonction du nombre d'inscrits il sera peut-être nécessaire de faire appel à une personne extérieure pour participer au jury du 2 au 6 Novembre. Elle juge qu'il est intéressant de faire appel à deux formateurs chacun assurant une semaine complète. Cela permet d'enrichir les points de vue.



Après discussion, le Secrétaire général met aux voix la proposition de retenir pour la première semaine Bruno MOLLARET (intéressant d'avoir un nouveau) et Franck DECHAVANNE la deuxième semaine, qui sont les moins disant. Pierrick MERINO et Valérie BERGER-CAPBERN souhaitent ne pas participer au vote du fait de leur proximité avec un des candidats.

La proposition est adoptée par 13 voix pour, 0 contre, 5 abstentions.

Le Comité directeur donne pouvoir au Bureau directeur pour le choix d'un éventuel membre du jury.

13. WMG 2025

Le Président informe le Comité directeur de la décision du CNOF de faire acte de candidature pour l'organisation des World Master Games (WMG) en 2025 sur Paris. Les WMG sont une manifestation sportive Internationale, multi sport, pour les amateurs de 30 ans et plus, accessible à tous (pas de qualification), qui se tient tous les 4 ans ((Turin 2013, Auckland 2017, Kansai 2021), dépendant de l'IMGA International Masters Games Association) avec 33 sports dont la Course d'Orientation au programme. Il est possible d'organiser sur l'évènement un championnat du monde master (WMOC), comme c'est le cas depuis 20 ans et le sera le cas l'an prochain au Japon.

Le projet serait porté par le mouvement sportif et des collectivités locales, en partenariat avec la région Ile de France et la ville de Paris et est prévu du 8 au 17/08/2025.

Il a participé à une première réunion qui a eu lieu début juin pour présenter le concept et préciser le calendrier général de candidature. Une deuxième réunion plus technique a eu lieu le 10 juin.

Le CNOF a proposé 4 zones d'activité (clusters) sur les départements 75 / 77 / 78 / 91 / 94, non mises en avant par Paris 2024. Il y aurait la possibilité d'organiser les formats sprint par exemple sur le parc floral du Bois de Vincennes (déjà évalué pour notre candidature WOC 2022) et sur Marne-la-Vallée (Disneyland) mais elles n'offrent pas de possibilité d'organiser de la CO en forêt. Le CNOF doit remettre sa candidature au plus tard le 01/08/2020, ce qui laisse peu de temps pour travailler la partie CO du dossier. Le CNOF souhaitait disposer de notre retour pour le 19 juin mais nous avons demandé un délai de 10 jours supplémentaires.

Il a donc informé immédiatement la Présidente de la Ligue Ile de France pour associer la Ligue à préparation de ce dossier. L'ensemble des clubs ont été informés par la Présidente par mail le 18 juin. Une réunion est prévue la semaine prochaine.

En parallèle il a sollicité dès le 15 juin le secrétariat de l'IOF pour disposer de plus d'information concernant le couplage WMG/WMOC et pour disposer de retours d'expériences concernant les WMG/WMOC passés.

Dans le cas d'un WMG couplé à un WMOC, il faudrait organiser 3 Sprints (course modèle, qualification, finale), 1 course modèle forêt, 1 qualification forêt qui sert pour les finales Moyenne distance et Longue distance.

Il sera nécessaire de fournir une lettre de soutien de la FFCO à ce projet et de nommer rapidement un référent technique pour suivre ce dossier jusqu'à la candidature en novembre 2020, puis assurer son suivi si la candidature est retenue.

15h30 : départ de Nelly Deville

Après discussion il est décidé de conditionner notre support au soutien de la LIFCO. Un vote électronique sur le soutien au projet aura lieu avant fin Juin suite à la réunion des clubs Franciliens.

Concernant la nomination du référent technique le Secrétaire général propose que ce soit Michel EDIAR. Il présente l'avantage d'avoir participé au travail de préparation de la candidature de la FFCO pour les WOC 2022. Michel EDIAR accepte cette fonction. Le Comité directeur approuve cette nomination.

14. Universiades d'hiver de Lucerne (Suisse) en Janvier 2021 : représentation de la France en CO à ski

Joël POULAIN informe le Comité directeur de la demande faite lors de dernière réunion de la Commission Mixte Nationale de nous positionner sur la présence d'orienteurs sur les épreuves de course d'orientation à ski qui auront lieu lors des Universiades d'hiver du 21 au 31/01/2021 à Lucerne (Suisse). Lucerne est située à 192 km de Pontarlier (2h20' de route). La Course d'orientation à ski aura lieu sur le site du biathlon (Lenzerheide).

Lors de cette CMN il a été précisé que la FFSU souhaitaient que les étudiants n'aient pas de frais à supporter.

Le budget prévisionnel préparé par la FFSU sur des bases hautes s'élève à 13 000 euros pour 2 athlètes et 3 personnes support dont 1/3 serait à la charge de la FFCO. En partageant les personnes support avec d'autres disciplines et sur une base plus réaliste on peut envisager de réduire le budget à 7 500 euros dont 2 500 euros à la charge de la FFCO.

Il rappelle que la préparation des sportifs pourrait avoir lieu lors des weekends prévus au calendrier fédéral ainsi que lors d'un stage avec l'équipe militaire de CO à ski.



Même si la présence de sportifs français pourrait être perçue comme une bonne opération de communication pour la discipline, plusieurs remarques sont faites par des membres du comité directeur :

- Michel EDIAR fait remarquer que la course d'orientation à ski n'est pas une discipline de haut-niveau pour nous et que le projet fédéral n'en a pas fait un axe de développement ;
- Pierrick MERINO demande si quitte à utiliser 2500 euros pour de la CO à ski, ne vaudrait-il pas mieux l'employer pour des actions nationales de soutien aux organisateurs des manifestations ;
- Jean-Philippe STEFANINI fait remarquer que la FFSU nous a bien fait remarquer que cette action n'avait un sens que si nous avons un plan de développement de la discipline. Il ne faudrait pas mettre de l'argent dans cette action, soulever l'intérêt de personnes à qui nous n'aurions rien à proposer les années suivantes.
- Valérie BERGER-CAPBERN s'interroge sur le processus de qualifications. Il faudrait mettre en place un en amont calendrier et des critères clairs pour éviter tout risque de conflit d'intérêt

16h30 : départ de Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI)

16h30 : départ d'Yves BOEHM (pouvoir à Valérie BERGER-CAPBERN)

Après discussion, le Comité directeur considère que cette action n'aurait pas de sens sans l'engagement d'au moins une personne pour animer officiellement la discipline et qui serait candidat pour la représenter dans la prochaine équipe fédérale. De ce fait, nous demanderons un délai d'une semaine pour donner réponse à la FFSU et Joël POULAIN transmettra cette demande à Michel DENAIX qui assume actuellement de façon non officielle le rôle de président de la sous-commission Course d'orientation à ski.

16h45 départ de Vincent FREY

15. Projet Carte Passerelle du CNOSF

Le Secrétaire général rappelle au Comité directeur que cette opération vise à permettre à des élèves de CM1-CM2 de découvrir une activité sportive dans un club près de chez eux. Le Bureau directeur du 19 juin a permis de faire le point sur l'adhésion de nos clubs et de nos structures déconcentrées à l'opération « Carte Passerelle » initiée par le CNOSF. Suite à la dernière relance faite par la Fédération le 28 mai, la dynamique d'inscription s'est accélérée et ce sont désormais 40 clubs de course d'orientation qui se sont inscrits dans le dispositif. Le Bureau directeur considère que ce nombre reste faible par rapport aux nombres de clubs disposant d'une école de course d'orientation et propose qu'une nouvelle relance soit faite.

Le Comité Directeur approuve cette démarche.

16. Partenariat MAIF

Le Secrétaire général rappelle au Comité directeur que le partenariat prévu avec la MAIF autour de la thématique Développement durable au printemps 2020 n'a pas pu se concrétiser, l'ensemble des événements entrant dans le cadre du partenariat ayant été annulé. La MAIF nous a proposé de reporter le partenariat envisagé sur la période août 2020-juin 2021. Après avoir pris connaissance des modifications du texte du partenariat lié à ce changement de période, le Bureau directeur du 19 juin les a approuvés et soumet ce partenariat à la validation du Comité directeur.

Le Comité directeur approuve ce partenariat à l'unanimité.

17. Mise à jour des statuts (possibilité de vote électronique)

Le Secrétaire général indique au Comité directeur qu'il serait nécessaire de prévoir dans nos statuts la possibilité d'organiser notre Assemblée générale par visioconférence et de prévoir un vote électronique.

Il va travailler sur un projet de modification qui fera l'objet d'un vote électronique.

Michel EDIAR indique que l'Assemblée générale de l'IOF se tiendra de cette façon début juillet 2020 ce qui lui permettra d'observer les modalités exactes de fonctionnement.

Fin du Comité directeur à 17h20.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire général
Jean-Philippe STEFANINI

